

-----  
**MAIRIE DE  
CUXAC CABARDES  
11390**  
-----**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 MAI 2023**

Séance du Conseil Municipal du neuf mai deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, MENNEBOO Françoise, GIOVANNANGELI Marie-Laure, FERRER Jean-Baptiste, et COMPEYRE Géraldine.

Absents excusés : LERDUNG Nicole, RUIZ Marie-Françoise (a donné procuration à Paul GRIFFE), DELMAS Claude et BORREL Laurent

Secrétaire de séance : Madeleine FARELLA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023.** Accord du CM

**2°) Validation choix commission d'appel d'offre : Travaux d'aménagement des abords du Lac tranche 2 – Base de Loisir.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords du lac – tranche 2- Base de Loisir, un avis d'appel public à candidatures a eu lieu selon la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics, par publication au journal d'annonces légales « La Dépêche » et « l'Indépendant » du 15 mars 2023 et par publication sur le site d'annonces légales [www.marchespublics.aude.fr](http://www.marchespublics.aude.fr).

Plusieurs entreprises ont répondu. La commission a ouvert les le 21 avril 2023 à 9h. Après examen du procès-verbal d'ouverture des plis et du rapport d'analyse, la commission propose de retenir pour l'exécution des travaux :

- Lot 1 Terrassements voirie : CAZAL pour un montant de 197 546.00 € HT
- Lot 2 Gros Œuvre : DAVID pour un montant de 172 360.74 € HT
- Lot 3 Charpente bois, couvert: NOVABOIS pour un montant de 215 790.00 € HT
- Lot 4 Isolation doublage cloison: GASTOU pour un montant de 56 9983.55 € HT
- Lot 5 Menuiserie extérieure serru : LABEUR pour un montant de 75 475.00 € HT
- Lot 6 Menuiserie intérieure bois : TIQUET pour un montant de 23 467.75 € HT
- Lot 7 Carrelage Faïence : SERRANO pour un montant de 24 020.50 € HT
- Lot 8 Electricité chauffage vmc : CERVERA pour un montant de 79 688.50 € HT
- Lot 9 Chauffage pac split gain : VAISSIERE pour un montant de 17 330.00 € HT
- Lot 10 Plomberie sanitaire ecs : BERTOLDI pour un montant de 25 020.09 € HT
- Lot 11 Peinture : PERIES pour un montant de 24 105.30 € HT

Le montant total des travaux s'élèvent à 911 802.23 € H.T

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSIDERANT** que les crédits seront inscrits en dépense au BP 2023 ;

- APPROUVE, à l'unanimité, le choix des offres retenues par la commission d'appel d'offre,
- ACCEPTE la dépense des travaux pour un montant de 911 802.23 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

**3°) Décision Modificative Budgétaire n°1 – M49- Budget de l'eau de de l'assainissement 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation		1 179.00 €
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 179.00 €</b>
R 28156 : matériel spécifique d'exploitation		1 179.00 €
<b>Total R040 : Opérations d'ordre entre sect.</b>		<b>1 179.00 €</b>

**4°) Projet d'aménagement partiel des abords du lac de Laprade Basse – deuxième tranche : demande de subventions à l'État.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement partiel des abords du lac de Laprade Basse en zone naturelle d'accueil touristique : promenade, baignade et base de voile.

La 1<sup>ère</sup> tranche de réfection et aménagement d'un chemin communal a été estimée pour un montant de 639 925 € HT soit 716 425 € TTC.

Par conséquent, il y a lieu de programmer la 2<sup>ème</sup> tranche du projet d'aménagement des abords du lac qui a pour but de développer l'attractivité du territoire et l'offre touristique sera renforcée. Elle a été évaluée pour un montant de 790 000 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ CONSIDERANT la nécessité de solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local afin d'aider la commune à financer cette 2<sup>ème</sup> tranche du projet estimée à 790 000 € HT;
  - SOLLICITE auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local une aide financière de 225 000 € représentant 28.48 % du montant HT du projet ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**5°) Mise en place d'astreintes :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de mettre en place, avec accord des agents du service technique, des astreintes les week-end.

**6°) Avis de la commune sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ETABLISSEMENT GARNIER INDUSTRIE DE LA PIERRE pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de schiste sur le territoire de la commune de MIRAVAL-CABARDES (AUDE) au lieu-dit LACOSTE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit donner son avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ETABLISSEMENT GARNIER INDUSTRIE DE LA PIERRE pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de schiste sur le territoire de la commune de MIRAVAL-CABARDES (AUDE) au lieu-dit LACOSTE.

Conformément aux termes de l'article R.181-38 du code de l'environnement l'avis des conseils municipaux relevant de la zone d'affichage de 6 km est requis notamment au regard des incidences environnementales notables sur son territoire

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ETABLISSEMENT GARNIER INDUSTRIE DE LA PIERRE pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de schiste sur le territoire de la commune de MIRAVAL-CABARDES (AUDE) au lieu-dit LACOSTE.
- ✓ **COMMUNICATION** de cette délibération à Monsieur le Commissaire Enquêteur.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**7°) Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal » :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Engagé pour le végétal » proposée par FREDON OCCITANIE qui propose notamment un accompagnement pour la conservation du patrimoine végétal existant, la

végétalisation des espaces et gestion économe de l'eau et lié au zéro phyto. Il demande au conseil son accord pour adhérer à cette charte.

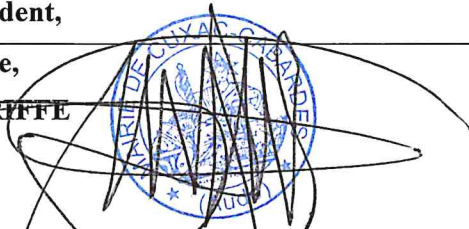
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ CONSIDERANT la nécessité de protéger la santé publique et l'environnement ;
  - DECIDE de s'engager en faveur du végétal
  - ADOPTE le cahier des charges
  - SOLLICITE l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Engagé pour le végétal » pour le niveau 1.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**8°) Questions diverses :**

- Concours Aude Fleurie par commission Bien Vivre

**Monsieur le Maire clôt la séance à 19h**

<b>Le Président,</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
<b>Le Maire,</b> <b>Paul GRITTE</b> 	<b>L'Adjointe au Maire,</b> <b>Madeleine FARELLA</b> 